

ÉVALUATION INTERMEDIAIRE (durée env. 2 heures) Notice à l'attention de la/du président·e du comité de thèse

1. Ouverture de la séance

2. Présentation de la/du candidat·e et du comité de thèse

3. Exposé de la/du candidat·e (30 minutes)

La/le doctorant·e présente son travail de thèse en anglais ou en français

4. Questions des membres du comité de thèse

Donner la parole successivement :

- 1) À (ou aux) l'expert·e·s externe·s
- 2) À (ou aux) l'expert·e·s interne·s
- 3) Au rapporteur (si nommé)
- 4) A la co-directrice/Au co-directeur (si nommé·e)
- 5) A la directrice/Au directeur de thèse

5. Avant la délibération du comité de thèse

La/le doctorant·e et la directrice/le directeur de thèse sont entendus séparément

6. Délibération du comité de thèse en l'absence de la/du candidat·e.

L'évaluation intermédiaire est basée sur :

- le rapport intermédiaire fourni par la/le doctorant·e
- la présentation orale de la/du doctorant·e
- la compréhension du domaine de recherche (littérature, méthodologie, importance du travail, ses limites,...)
- l'originalité et l'avance du travail expérimental
- les projets formulés pour la suite du travail de thèse

En plus, le comité de thèse se prononce sur le potentiel de publication des résultats sous forme d'articles originaux dans des journaux internationaux à politique éditoriale, et formule des recommandations à ce sujet.

Au terme de l'évaluation intermédiaire et après délibération, le comité de thèse émet ses conclusions, recommandations et autres remarques dans un document ad hoc.

La/le président·e remplit et signe le procès-verbal

Les membres du comité de thèse signent le procès-verbal

7. Communication du résultat à la/au candidat·e

La/le président·e fait revenir la/le doctorant·e et lui annonce le résultat.

8. Clôture de la séance

9. **La/le président·e transmet le procès-verbal à l'École Doctorale** *Dans le cas exceptionnel où un membre du comité participe à l'examen de demi-thèse à distance (par vidéoconférence), notre bureau s'occupera de lui faire valider/signer le PV. Le PV peut donc être renvoyé à l'École doctorale sans la signature de la personne qui a participé à distance*

En cas de problèmes potentiellement solubles dans un délai court (environ un semestre), le comité de thèse établit une liste des mesures à prendre visant à améliorer la situation et une nouvelle rencontre entre le comité de thèse et la/le doctorant·e est planifié dans les 3 à 6 mois qui suivent l'évaluation intermédiaire.

En cas de graves problèmes dans un ou plusieurs domaines ou de difficultés relationnels entre le doctorant et le Directeur de thèse, le comité de thèse peut recommander l'interruption du travail de thèse ou un changement de Directeur de thèse. Dans ce cas, la/le Président·e du comité de thèse adresse, en plus du document de l'évaluation intermédiaire, un rapport détaillé motivant sa décision à l'Ecole doctorale. Ces documents seront transmis à la Commission PhD de l'Ecole Doctorale. La Commission PhD doit s'entretenir avec la/le doctorant·e, la directrice/le directeur de thèse et éventuellement avec les autres personnes impliquées dans le travail de thèse. La Commission PhD détermine si des mesures peuvent être prises pour permettre la continuation du travail de thèse ou s'il y a lieu de l'interrompre définitivement. Elle peut aussi recommander la suspension de l'accréditation à diriger des thèses. La Commission PhD transmet ses décisions par écrit à la Direction de l'Ecole doctorale qui, après validation, les communique aux parties intéressées.

POUR RAPPEL : L'évaluation intermédiaire est une étape obligatoire pour les doctorants effectuant une thèse à la Faculté de biologie et de médecine. Elle doit être soutenue en présence du comité de thèse au plus tard 2/2.5 ans après le début du travail de thèse. Il est de la responsabilité du doctorant de choisir, d'entente avec son Directeur de thèse et son co-Directeur éventuel, la date de l'évaluation intermédiaire et de la communiquer aux membres du comité de thèse, ainsi qu'au Président du comité de thèse nommé par l'École doctorale. L'évaluation intermédiaire a pour but principal de vérifier le développement de la première partie du travail de thèse et de planifier sa suite. Le doctorant doit rédiger un rapport intermédiaire présentant les résultats obtenus dans son travail de thèse, de même format qu'un article limité à 20 pages (double interligne) et à 30 références, et doit faire parvenir ce document aux membres du comité de thèse ainsi qu'à l'Ecole doctorale au moins 15 jours avant l'examen. La séance est présidée par le Président du comité de thèse.

MID-THESIS EXAM (Duration: about 2 hours) Guidelines for the president of the thesis committee

- 1. Opening of the mid-thesis exam**
- 2. Introduction of the PhD candidate and the members of the committee**
- 3. Presentation by the PhD candidate (30 minutes)**
The presentation of the PhD candidate is done in English or in French
- 4. Questions from the committee members**
In the following order :
 - 1) Outside expert(s)
 - 2) Internal expert(s), if any
 - 3) The rapporteur, if any
 - 4) The co-director, if any
 - 5) The thesis director
- 5. Before the thesis committee deliberation**
The PhD candidate and the thesis director are heard separately
- 6. Committee deliberation, during which the PhD candidate is NOT present**
The mid-thesis exam is based on:
 - the mid-thesis report provided by the PhD candidate
 - the oral presentation by the PhD candidate
 - the understanding of the field of research (literature, methodology, importance of work, its limits,...)
 - the originality and the progress of the experimental work
 - the projects planned for the continuation of the thesis work.

In addition, the thesis committee decides on the potential for publication of the results as original articles in international journals with editorial policy and makes recommendations on this subject.

At the end of the mid-thesis exam and after deliberation, the thesis committee gives its conclusions, recommendations and other comments in the ad hoc document.

**The president fills and signs the report
The committee members sign the report**
- 7. Announcement of the results in the presence of the PhD candidate**
The president brings back the candidate and announces the results
- 8. End of the mid-thesis exam**
- 9. The president transmits the report to the Doctoral School** *In case someone exceptionally participates in the mid-thesis exam remotely (by videoconference), our office will collect her/his signature/validation afterwards. The report can therefore be returned to the Doctoral school without the signature of the person who participated remotely.*

In case of easily solvable problems in a short time (about one semester), the thesis committee establishes a list of action to improve the situation and a new meeting between the thesis committee and the PhD student is planned in the three to six months following the mid-thesis exam.

In case of serious problems in one or more areas or between the PhD student and the thesis director, the thesis committee may recommend the interruption of the PhD or a change of thesis director. In this case, the President of the committee sends, in addition to the document of the mid-thesis exam, a detailed report motivating his/her decision to the Doctoral School. These documents are then sent to the PhD Commission of the Doctoral School. The PhD Commission talks to the PhD candidate, the thesis director and possibly with other people involved in the thesis work. The PhD Commission determines if measures can be taken to allow the continuation of the thesis work or if it is necessary to interrupt it altogether. They can also recommend the suspension of thesis supervision accreditation. The PhD Commission transmits its decisions in writing to the Direction of the Doctoral School which, after validation, communicates them to the interested parties.

REMINDER : The mid-thesis exam is a mandatory step for the PhD candidates doing a thesis in the Faculty of biology and medicine. It must be defended in the presence of the thesis committee no later than 2/2.5 years after the beginning of the thesis. It is the responsibility of the PhD student to choose, in agreement with his/her thesis director and possible co-director the date of the mid-thesis exam and to communicate it to the members of the thesis committee and to the president of the thesis committee nominated by the Doctoral School. The main purpose of the mid-thesis is to verify the development of the first part of the thesis work and to plan its continuation. The PhD student must write a mid-thesis report presenting the results obtained in his thesis work, the format similar as an article limited to 20 pages (double spaced) and to 30 references, and must send this document to the members of the thesis committee and the doctoral school at least 15 days before the exam. The session is chaired by the President of the thesis committee.

